

PRE-RESERVATIONS MINI-SEJOURS 2024

De 6 ans* à 11 ans

Le lundi 11 mars 2024

ENFANT PARTICIPANT
NOM / PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :
SEXE : □ FEMININ □ MASCULIN
CLASSE (année scolaire 2023/2024) :
REPRESENTANT LEGAL
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
EMAIL:
TELEPHONE :
*Priorité donnée aux familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Après validation de la pré-réservation par le service Enfance Loisirs, un dossier de renseignements vous sera adressé.
COCHEZ VOTRE CHOIX
PONEY / FERME 22 AU 26 JUILLET DOMAINE DU BEL AIR / BAR-SUR-SEINE Activités: ferme pédagogique, initiation poney, piscine, structures gonflables, grands jeux, veillées Activités: ACTIVITÉES SIMONOTS / SAXI-BOURDON ACTIVITÉS**: baignade, canoé, fun boat, vélo, mini-ferme, jardin-potager, grands jeux, veillées **ATTESTATION DAISANCE AQUATIQUE OBLIGATOIRE

Pour la prise en compte ce bulletin de pré-réservation doit être retourner exclusivement par mail à : enfanceloisirs@ccbrc.fr

^{*} Dès 6 ans, à condition que l'enfant soit déjà scolarisé en CP.











INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en 2 phases :

1. La préinscription

La famille effectue une préinscription par mail auprès du service administratif portail-familles@ccbrc.fr ou at-idf@ufcv.fr En retour un courriel de confirmation de la demande de préinscription avec le dossier d'inscription sera adressé aux familles. Aucune préinscription ne peut être effectuée par téléphone.

2. L'inscription définitive et la constitution du dossier d'inscription

Les familles recevront un courriel de confirmation d'inscription accompagné du dossier d'inscription et dossier sanitaire, à retourner au service administratif sous 10 jours ouvrés. Passé ce délai la préinscription sera annulée.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque le service notifie à la famille que le dossier d'inscription et le dossier sanitaire sont complets et que la facture d'acompte est réglée*.

Cette somme est acquise de droit par la CCBRC pour les séjours proposés par l'ACM du CHATELET EN BRIE et l'UFCV pour les séjours proposés par l'ACM de COUBERT et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, cette somme est due.

Aucun départ ne sera autorisé si le dossier sanitaire est incomplet. La CCBRC et l'UFCV déclinent toute responsabilité si l'enfant ne peut pas participer au séjour faute de présentation des pièces administratives légales et obligatoires. La famille ne peut alors prétendre au remboursement des frais du séjour.

Conditions d'annulation

1. Annulation d'un séjour par l'organisateur

Pour des causes indépendantes de leur volonté, la CCBRC et l'UFCV peuvent être amenées à modifier les dates, les lieux, les prestations initialement prévues sans que leur responsabilité puisse être engagée. La CCBRC et l'UFCV se réservent le droit d'annuler un séjour, si celui-ci ne réunissait pas assez de participants. Le remboursement des sommes perçues serait intégral à l'exclusion de toute autre indemnité.

2. Annulation de la famille

Pour toute annulation, la famille devra adresser selon le choix du séjour un courriel d'annulation à portail-familles@ccbrc.fr ou atidf@ufcv.fr.

En cas d'annulation, les frais du séjour seront dû en totalité.

TARIFICATION

PONEY / FERME

TRANCHES **	1 ENFANT	2 ENFANTS ET PLUS
T 1	194,17 €	188,62 €
T 2	226,76 €	219,66 €
Т3	281,28€	272,78€
T 4	330,39 €	319,59 €
T 5	378,55 €	365,70€
Т 6	427,26 €	412,21 €
T 7	444,18€	428,28 €
Extérieur	550,96 €	550,96 €
Exterieur	330,90 €	330,90 €

AQUA'SPORTS

TRANCHES **	1 ENFANT	2 ENFANTS ET PLUS
T 1	166,02 €	160,47 €
T 2	194,59€	187,49 €
Т3	241,07€	232,57 €
T 4	284,15 €	273,35 €
T 5	326,27€	313,42 €
Т 6	368,95€	353,90 €
T 7	383,86 €	367,96 €
Extérieur	450,43 €	450,43 €

^{*}Acompte : 50% du montant du mini séjour sera demandé à la confirmation de la Pré-réservation. Solde : 50% après mini séjour.

Demande faite le / / 2024 Signature du représentant légal









^{**}Tranches = les revenus fiscaux de référence (avis d'imposition ligne 25), auquel s'ajoute les revenus CAF divisés par 12.